

Image not found or type unknown



homoparentalité et entretien de l'enfant

Par **lote223**, le **31/05/2012** à **21:40**

Bonjour,

Ma question concerne le cas d'un couple homosexuel qui a réalisé un projet parental commun et qui élève un enfant ensemble.

Après la séparation du couple, l'ex-compagnon du parent légal de l'enfant n'a-t-il pas une obligation naturelle à participer à l'entretien de l'enfant? Ne serait-il pas de son devoir moral de contribuer à la prise en charge financière de celui qu'il considère comme son enfant?

Je vous remercie pour vos réponses.

Cordialement,

Lote